



**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**MARDI 21 MARS 2023 DE 10H15 À 12H45
à la CCI OCCITANIE, 99 impasse Adam Smith à PÉROLS**

**« AVIS SUR LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE RÉGIONAL
DE TRANSPORT DE VOYAGEURS liO TRAIN (2023-2032) »**

Rapporteur : Christophe MAUREL

Avis adopté à l'unanimité le 21 mars 2023 à 143 voix

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion du renouvellement de la Convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs liO Train, le CESER a été saisi par le Conseil régional pour émettre un Avis sur la nouvelle Convention 2023-2032.

Au-delà de l'analyse du document, le CESER a souhaité élargir sa réflexion aux éléments prospectifs d'une convention type répondant aux besoins des usagers dans la perspective de leur faire préférer le train. Levier fondamental de la transition écologique voulue par la Région à travers sa stratégie REPOS, le développement du transport ferroviaire est un élément majeur de l'aménagement du territoire, un facteur de développement économique et répond aux enjeux liés à l'urgence climatique. Ainsi, le CESER a analysé la nouvelle Convention avec pour fil conducteur l'humain, et vérifié sa cohérence avec le Pacte Vert et le SRADDET « Occitanie 2040 ».

Au final le CESER approuve l'augmentation de l'offre liO Train qui se donne pour objectif de transporter 100 000 voyageurs par jour. Au regard de la démographie croissante en Occitanie et des enjeux climatiques, le CESER se pose la question de savoir s'il ne faut pas aller encore plus loin. En revanche, le CESER émet des inquiétudes concernant la mise en accessibilité des transports liO, qui n'est pas clairement programmée. Enfin, le CESER demande à ce qu'une clause de revoyure soit introduite dans cette Convention d'une durée de 10 ans, afin de s'assurer de la bonne exécution du contrat.